

Protection des consommateurs contre les clauses abusives



La loi de modernisation de l'économie est venue renforcer le dispositif de protection des consommateurs contre les clauses "abusives" :

- 12 clauses "noires" sont désormais interdites et ne doivent plus figurer dans les contrats
- 10 clauses sont présumées "abusives"

[Visualiser la liste des clauses](#)

Les fraudes par courriel



La fraude nigérienne est l'une des nombreuses escroqueries par courriel qui vise à abuser de la crédulité et de l'inexpérience des utilisateurs de messagerie électronique.

[Retrouvez dans la fiche pratique de la DGCCRF, les modalités et moyens de lutte contre ce mécanisme.](#)